



FLASH INFO

Intervention de l'UFAP UNSa Justice sur la Réserve Pénitentiaire La mise en conformité des textes enfin publiée

Suite à notre saisine en date du 8 avril 2024 sur les modifications des conditions de la réserve civile pénitentiaire :
la publication est enfin effective.

Pour l'ensemble des corps, l'âge limite est dorénavant de **67 ans** au lieu de **65** et le contrat est conclu pour une **durée de 1 à 5 ans renouvelable par tacite reconduction** (fin de la limitation du contrat à 5 ans).

Concernant l'indemnité journalière brute qui devait évoluer de **105 euros à 120 euros** n'a pas été retenue pour raisons budgétaires.

Une nouvelle fois, l'UFAP Unsa Justice exige le respect des engagements.



L'UFAP UNSa JUSTICE VOUS iNFORME

Plus d'infos sur ufap.fr

le 4 décembre 2024

